

**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY
SUR LES EPREUVES D'ACCES AU CYCLE PREPARATOIRE
AU CONCOURS INTERNE D'ENTREE A L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION**

Année 2019

Les épreuves écrites se sont déroulées le 26 mars. Les épreuves orales ont eu lieu du 3 au 27 juin. Le président du jury tient à remercier chaleureusement les trois responsables en charge des concours, Mme Bénédicte Arnould, Mme Michèle Bornert et Mme Carine Darenne, pour le fonctionnement sans faille de l'organisation et l'extrême disponibilité dont elles ont fait preuve tout au long de cet exercice complexe. Ces remerciements s'adressent aussi à tous les personnels chargés d'assurer la logistique, qu'il se soit agi de surveiller les épreuves écrites ou de s'assurer du parfait déroulement des épreuves orales.

Il salue enfin l'attitude empreinte de bienveillance, de simplicité et de chaleur humaine des membres du jury. Sans aucune exception, ceux-ci ont fait preuve jusqu'au dernier candidat d'une attention sans faille, manifestant une courtoisie, une hauteur de vue et une compétence qui méritent d'être remarquées. Au sein même du jury l'atmosphère d'ensemble a été marquée par une extrême sympathie personnelle entre nous et des échanges passionnants sur les expériences professionnelles, extrêmement diverses, des uns et des autres.

Cette situation s'est traduite dans les échanges qui ont eu lieu lors des délibérations. Les décisions ont été prises dans la très grande majorité des cas immédiatement et à l'unanimité, des discussions rapides ayant toujours abouti, dans les quelques cas les plus complexes, à une décision unanime.

Les statistiques globales apparaissent dans le tableau suivant.

	Inscrits	Présents à la fin du premier jour	Admissibles	Admis
En nombre	402	310	140	84
En % des présents aux écrits		77%	45%	27%
Dont pourcentage de femmes (par colonne)	40%	39,6%	37,9%	24,7%

La baisse relative du pourcentage de candidates admises par rapport à leurs résultats d'admissibilité s'explique par de mauvaises performances de certaines d'entre elles à l'oral. Il faut ici rappeler que le jury ne dispose pas des notes d'admissibilité lorsqu'il interroge les candidats, les notes et le classement restant anonymes jusqu'au terme de la délibération finale. Il se trouve qu'un certain nombre de candidates, mais aussi d'ailleurs de candidats, ont réalisé à l'oral des performances inférieures, et parfois très inférieures, à leurs résultats d'écrit. D'autres ont connu la situation inverse, et cela de manière parfois spectaculaire. Comme le jury avait initialement décidé de disperser les notes sur un large éventail tant à l'écrit qu'à l'oral, ce qui est normal s'agissant d'un concours, l'oral a pu fortement redistribuer les situations acquises à l'écrit.

Une autre information intéressante porte sur l'âge des candidats.

	Age minimum	Age maximum	Moyenne
Admissibles	27 ans	52 ans	34 ans
Admis	27ans	46 ans	32 ans

Le jury n'a évidemment pas tenu compte à l'oral de l'âge des candidats, comme le prouve l'admission du candidat le plus âgé. Au cours des développements qui suivent, le président fera néanmoins quelques observations à ce sujet.

I. La méthode adoptée par le jury

Le jury, avec l'appui de l'administration de l'Ecole, a bénéficié de plusieurs séances d'échanges et d'une séance de formation aux oraux. Le président insiste sur l'utilité de cette préparation, qui permet aux membres du jury de se connaître, de prendre collectivement des décisions de principe auxquels ils se tiendront tout au long des épreuves et d'être sensibilisés sur plusieurs écueils.

1- Egalité de traitement

Les règles de droit concernant les discriminations ont été explicitement rappelées.

Le jury a décidé en outre de faire un effort constant pour éliminer de son jugement tout ce qui pouvait découler de l'apparence extérieure du candidat ainsi que les éventuels accents ou tics de langage ou d'expression. Seules ont été prises en compte les attitudes volontaires explicitement destinées au jury : quelques cas, du reste inexplicables, d'extrême désinvolture, se sont en effet présentés.

2- L'appréciation des écrits

S'agissant des écrits, le jury a établi une hiérarchie des manquements les plus graves qui pouvaient altérer une notation.

Trois points ont été jugés particulièrement discriminants : le « hors sujet » par rapport à la question posée, l'absence de plan et l'absence de conclusion. Par conclusion, le jury signifiait naturellement une véritable prise de position sur la question posée, au terme d'un raisonnement argumenté, et non un simple récapitulatif des parties du plan. L'absence d'un de ces éléments pouvait décider, en principe, de l'obtention ou non de la moyenne, sous réserve, naturellement, de l'appréciation d'ensemble des correcteurs.

Le caractère convaincant de l'argumentation, quel que soit son sens, apparaissait comme un critère également discriminant, quoiqu'à un moindre degré. Il s'agissait ici de juger non du fond de la position du candidat, le jury admettant toutes les opinions, mais de sa capacité à articuler des éléments allant ou non dans le sens de sa thèse finale, quelle qu'elle soit.

Les autres critères (style, lourdeur des phrases voire des paragraphes,...) sont habituels dans les exercices de notation.

A propos de l'orthographe, il a été décidé d'en tenir compte, mais avec discernement ; autant on peut admettre en effet qu'un candidat, pressé par le temps, laisse échapper quelques étourderies, autant il n'est pas acceptable qu'à ce niveau les règles élémentaires soient méconnues dans toute la copie.

Enfin, il a été fait appel à la sagesse du jury sur les copies non terminées. Les correcteurs ont été naturellement invités à les sanctionner, mais en distinguant les candidats manifestement dotés d'un fort potentiel et n'ayant échoué qu'à maîtriser leur temps (ce qui fait partie de l'épreuve, mais pas seulement) de ceux qui, n'ayant de toute manière rien à conclure, s'étaient interrompus avant la fin d'une rédaction manquée.

3- Le déroulement des oraux

Le jury a décidé que les oraux prendraient la forme suivante :

- Un mot d'accueil par le président, hors du décompte du temps (2 mn)
- Une présentation par le candidat de sa carrière et des éléments de son dossier (5mn maximum)

- Un échange avec le candidat sur les éléments de son dossier, y compris le contexte de son activité (10 mn)
- Des questions posées au candidat par le jury sur des points d'actualité afin de tester son intérêt pour notre environnement politique, social, économique ou international ainsi que sa capacité à développer et à synthétiser ses informations et son jugement.

Il a été décidé à l'unanimité de ne pas inclure dans l'épreuve la phase de « mise en situation » telle qu'elle se pratique habituellement au concours d'entrée à l'ENA. Dans les limites d'une demi-heure, il est apparu que cette phase, qui implique un temps de préparation mentale par le candidat, constituerait davantage une perte de temps qu'un apport destiné à se former un jugement sur les capacités personnelles et professionnelles du candidat ainsi que sur son aptitude à assumer l'année de préparation au concours d'entrée à l'Ecole.

Enfin, s'agissant de l'attitude générale du jury, il a été convenu de marquer au candidat une attention soutenue jusqu'à la fin de l'entretien en faisant en sorte de le regarder au lieu, par exemple, de relire son dossier, de ne rien manifester en réaction à d'éventuelles formulations erronées ou décalées, de relancer la discussion en cas de blocage et de porter beaucoup de soin à calmer les manifestations, toujours possible, d'émotivité. Telle est d'ailleurs la raison pour laquelle le président a présenté l'épreuve à chaque candidat en début d'entretien, ce qui devait permettre de ménager un sas de décompression au terme duquel un dialogue serein devait pouvoir s'établir.

A cet égard, le président a demandé instamment au jury d'exclure de l'entretien les questions impromptues, formulées en dehors de tout cadre et souvent de manière brusque et en rafale dans le but de tester la résistance du candidat à une situation imprévue (« questions mitrailleuse »).

Il n'ignore pas que cette technique est en vigueur dans certains concours de recrutement, mais il est convaincu que le concours est en lui-même suffisamment stressant pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y ajouter un épisode artificiel de déstabilisation.

4- La notation

Le jury a convenu qu'il était nécessaire, s'agissant d'un concours, de classer les candidats à l'aide d'une échelle très étendue de notes et de ne pas hésiter à aller aux extrêmes en cas de très bonne ou de très mauvaise prestation. Il a noté par demi-points à l'écrit et par points entiers à l'oral, la note « zéro » étant réservée aux copies blanches.

La notation était assurée par des binômes comprenant un membre du jury et un correcteur externe, lesquels étaient en charge de deux lots de 53 copies composés aléatoirement à partir, d'une part, des notes de synthèse et d'autre part des notes sur les questions d'actualité, tous sujets confondus.

II. Les écrits

1- Les sujets

La note de synthèse portait sur « les enjeux en matière d'accessibilité des services publics ».

Les sujets d'actualité étaient ainsi formulés :

- Sujet d'ordre politique : « La violence est-elle utile à la société ? »
- Sujet d'ordre économique : « La France parviendra-t-elle à réduire sa dette publique ? »
- Sujet d'ordre social : « Quels leviers pour les politiques publiques face aux inégalités sociales ? »
- Sujet d'ordre international : « L'Europe est-elle une grande puissance ? »

Les choix des candidats ont été les suivants.

THEME	Nombre de copies	En %
Politique	101	32,5
Economique	48	15,5
Social	59	19
International	102	33

2- Résultats généraux

Les moyennes s'établissent à 9,04/20 pour la note de synthèse et à 8,85/20 pour la note sur des questions d'actualité.

Les notes se répartissent ainsi qu'il suit.

	<i>Note minimale</i>	Nombre : en dessous de 7/20	Nombre : de 7/20-inclus à 10/20 exclu	Nombre : de 10/20 inclus à 13/20 exclu	Nombre : 13/20 et au-dessus	<i>Note maximale</i>
Note sur dossier	1/20	68	116	81	53	16/20
Note sur une question d'actualité	1/20	86	104	74	46	17/20
Moyenne des deux épreuves (candidats présents aux deux épreuves)	1,5	70	123	90	27	16

3- Observations

3.1- Observations communes

Des éléments reçus des membres du jury, et de sa propre lecture - dans une perspective d'harmonisation des notations des binômes de correction, d'un échantillon relativement large de copies ayant reçu des notes différentes, dont la plupart des meilleures d'entre elles - le président retient un certain nombre d'observations communes à tous les travaux écrits.

- La forme

Sur la forme, la discrimination a été facilement faite entre les copies correctement écrites et orthographiées et les autres.

- Le plan

On ne reviendra pas davantage sur l'existence d'un plan apparent : l'exercice est formellement maîtrisé dans la très grande majorité des cas. Mais le président a dû endurer, en souhaitant qu'il s'agisse d'une exception, la lecture d'une copie sans aucun plan apparent, composée d'un seul long paragraphe sur cinq pages, ce qui est incompréhensible à ce niveau, d'autant que le rédacteur n'avait aucune des qualités rédactionnelles de Proust ou de Joyce.

Le cas le plus fréquent a été celui des copies notées entre 7 et 11, soit environ la moitié des copies. Le plan existait, du moins sur le plan formel, mais tant pour la note de synthèse que pour les sujets d'actualité, il se cantonnait à un classement entre deux catégories d'arguments (oui/non, pour/contre, certes/mais) sans qu'on perçoive une problématique sous-tendant l'ensemble, ce à quoi sont parvenues les meilleures copies. La conséquence de cette présentation est sans appel : elle empêche de conclure et de formuler le cas échéant des propositions ou des ouvertures car elle ne hiérarchise pas les arguments.

Le président s'autorise donc à conseiller aux futurs candidats de se demander, dès qu'ils ont rassemblé leurs idées, quelle réponse ils souhaitent apporter à la question posée, avant de se lancer dans la composition d'un plan et, a fortiori, dans la rédaction de leurs développements.

- Le fond

Le point le plus discriminant porte sur la compréhension même du sujet et de l'intention qui a animé le jury lorsqu'il l'a choisi. Comme on le verra dans les développements qui suivent, les « hors-sujet » ont été fréquents, la définition des termes du débat a été souvent lacunaire, voire totalement omise, et des éléments centraux ont donc été oubliés.

3.2- Observations particulières par sujet

3.2.1- La note de synthèse

Le dossier portait sur l'accessibilité des services publics et sur ses enjeux. Il ne s'agissait pas de traiter de la simple proximité de ces services, ni à l'inverse de la passer sous silence au nom de la numérisation. Encore moins pouvait-on oublier les enjeux de la problématique en termes de qualité du service, d'égalité de traitement de la population par diverses voies ou de dépense publique (RGPP).

Les correcteurs ont observé une différence très nette entre ceux qui ont pris la peine de définir les termes cités (enjeux, accessibilité) et ceux qui ont développé une thèse a priori (en général soit la déficience des services de proximité, soit le « tout numérique ») au risque de passer sous silence une partie du dossier. Si le jury avait pris la peine de joindre au dossier des notes sur la définition des services publics, sur l'absence de contradiction entre les principes dits « de Rolland » (continuité, mutabilité, égalité) et la recherche d'une meilleure qualité, sur la nécessaire formation à la fois de la population et des agents publics au numérique, sur la nécessité de penser à ceux qui ne peuvent pas, pour diverses raisons, avoir recours à internet, sur la question du coût des services ou sur les désirs exprimés par les citoyens à partir de sondages, c'était évidemment pour que les candidats s'en servent.

Les meilleures copies ont établi à partir du dossier un raisonnement convaincant. Ils ont défini les services publics en n'omettant pas de signaler qu'il s'agissait de répondre à des besoins fondamentaux de l'utilisateur citoyen, ont développé quelque peu les principes « de Rolland » sans cependant les citer, ont perçu la contradiction qu'il pouvait y avoir entre la revendication d'une égalité géographique absolue et le respect d'autres principes, dont la mutabilité, mais aussi la qualité, la simplicité d'accès et la baisse des coûts, revendiqués du reste par les citoyens. Ils ont compris le sens du terme « mutabilité » qui ne recouvre pas seulement l'adaptation technique mais vise aussi à répondre aux désirs des usagers en termes par exemple de recherche d'information ou de simplification des démarches.

Décrivant les efforts de l'administration pour adapter en permanence ses pratiques, notamment dans le domaine des technologies numériques, mais aussi par un certain nombre d'adaptations géographiques (maisons de service au public, maisons de service public itinérantes, amélioration des transports...) les auteurs ont su se servir du rapport du Défenseur des Droits, des rapports parlementaires et des critiques, d'ailleurs modérées, du Syndicat de la Magistrature, pour développer les imperfections actuelles des évolutions en cours et suggérer des améliorations, sans quitter le dossier.

Les autres copies ont en général développé le problème de la répartition géographique des services publics (fermetures, baisse des effectifs, solution par les maisons d'accès aux services...) et l'inadaptation dans certains cas des solutions numériques, mais ont déçu soit :

- par l'absence de plan problématisé, comme si une note de synthèse n'était qu'un résumé,
- par défaut de prise en compte ou de compréhension de tel ou tel document (citation pure et simple, sans commentaires, des « principes de Rolland », et notamment incompréhension apparente du mot « mutabilité »; défaut de prise en compte du texte sur les schémas départementaux d'accès aux services publics, et notamment de son introduction sur les sept dimensions à prendre en compte pour définir la notion d'accessibilité ; absence de mention du problème de gestion des compétences des agents, mentionné dans le dernier document, omission pure et simple du problème du coût des services.....).

Au total, la note de synthèse a permis de départager les candidats entre ceux qui savaient approfondir la définition des termes en jeu, construire un raisonnement complet à partir de matériaux épars et aboutir à une conclusion, et les autres, indépendamment même des aspects formels de la rédaction.

3.2.2- Les sujets d'actualité

Sur les sujets d'actualité, le jury avait naturellement formulé un questionnement précis et d'ailleurs toujours subtil. Or de nombreux candidats ont commis des erreurs souvent fatales dans la compréhension même des questions posées, entraînant environ deux-tiers d'entre eux en dessous de la moyenne.

Il n'appartient pas au président de proposer un « corrigé » des sujets proposés. Au demeurant, le jury lui-même admettait toutes les thèses et toutes les réponses, dès lors qu'elles étaient correctement argumentées. On s'en tiendra donc ici à quatre observations de fond, qui ont déterminé, par leur combinaison, l'appréciation des correcteurs. Elles portent sur :

- la compréhension de la question posée, ce qui impacte directement la réponse qu'on est en mesure d'y apporter en conclusion ;
- le caractère dynamique du plan, en rapport avec la première observation ;
- l'utilisation des références ;
- la maîtrise du temps par les candidats

➤ Répondre à la question posée

Aussi étonnant que cela puisse paraître, de nombreux candidats, dans leur hâte à coucher par écrit leurs idées, ont omis de cerner la question posée et n'ont donc pas été capables d'y formuler une réponse quelconque. Il s'agit du défaut le plus grave qui a concerné tous les sujets sans exception.

La définition des termes employés est à cet égard cruciale dans l'introduction qui ne peut annoncer le plan sans que le -rédacteur ne reformule la question.

- La violence

De quoi parle-t-on en évoquant « la violence »? Le terme vient du mot « force » (*vis*) en latin, indiquant un exercice brutal et disproportionné de cette force. Mais s'agit-il de la violence constatée et répertoriée par les statistiques policières –auquel cas elle est en très forte baisse sur une longue période dans tous les pays développés, sauf les Etats Unis (ce qui n'a été remarqué que très rarement par les candidats), ou s'agit-il de la violence ressentie ? Comment se distingue-t-elle de la force, de la contrainte ? Veut-on parler de la violence individuelle, voire intrafamiliale, dont on ne sait pas grand-chose à dire vrai ou de la violence collective ?

Mais surtout, le même effort devait être fait sur le terme « utile », la formulation de la question étant tout à fait paradoxale dès lors que « la société » (terme qui méritait aussi réflexion) vise en général à la paix

intérieure et extérieure, ce qui est contradictoire, tout au moins apparemment, avec l'exercice de la violence. La « violence », individuelle ou collective, serait-elle parfois...bonne ? Vecteur de progrès ? Qui donc y serait autorisé et dans quelles conditions si cela est possible ?

Or, de très nombreuses copies, sans considération de la question posée, ont traité ce sujet comme une dissertation sur « violence et société » ou « la violence contre la société » et donc sans problématique. Faute d'introduction formulant le cheminement de la réflexion, les correcteurs n'y ont pas trouvé de conclusion, mais une suite de développements juxtaposés, parfois documentés, mais plats et en quelque sorte réduits à une réponse à une question de cours.

- Les questions posées dans le domaine économique et dans le domaine social ont souvent connu le même sort.

Dans le premier cas, de très nombreux candidats ont construit leur dissertation sur le fait que la France devait réduire sa dette publique. Parfois les copies étaient documentées, les chiffres étaient exacts...mais la question était de savoir si elle pouvait le faire, si elle y parviendrait, comment, et avec quelles difficultés, puisqu'aussi bien elle n'y parvient apparemment pas. D'où des omissions parfois très graves dans le raisonnement (lourdeur et viscosité des dépenses de fonctionnement, importance de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique, impact du vieillissement de la population....).

De même, la question sociale portait sur les leviers des politiques publiques, et non des seules politiques sociales, pour réduire les inégalités. Les meilleures copies ont intégré à leur raisonnement la plupart des politiques publiques en justifiant ou en discutant leur caractère redistributif, voire simplement équitable : politique fiscale, éducation, politique de l'emploi, aménagement du territoire, plus rarement politique du logement... Mais très souvent, les correcteurs ont lu une liste de mesures d'aides aux revenus, avec parallèlement une autre liste, parfois désordonnée, de dispositifs à vocation « sociale » (hôpitaux, formation professionnelle...) sans que ces derniers soient mis en rapport de manière argumentée avec une dynamique de réduction des inégalités.

- L'Europe

La question internationale était la suivante : « L'Europe est-elle une grande puissance? ».

Cette question qui se rapprochait le plus d'une question de cours et de nombreuses copies l'ont traitée comme telle, à l'aide du balancement rhétorique habituel (elle l'est économiquement et elle dispose d'un « soft power » mais elle n'a pas de « hard power »). Et donc, au terme de la lecture, les correcteurs ne savaient ni ce que voulait dire le terme de « grande puissance » ni si, en fin de compte, l'Europe était ou non une grande puissance....ni d'ailleurs ce que le candidat pensait de la puissance réelle des dites « grandes puissances » à l'heure actuelle ni, enfin, si les Etats Membres accepteraient même d'envisager la question.

Or, sur ce dernier point, il faut bien reconnaître que la question est typiquement française et que pour la plupart des autres pays, et notamment pour l'Allemagne, l'idée de constituer par la construction de l'Europe un bloc apte à se projeter dans les affaires du monde constitue un repoussoir...

L'absence de réflexion sur la question posée par le jury et sur la définition des termes employés a abouti, comme pour les autres sujets, à une absence de conclusion et de prise de position.

- Le caractère dynamique du plan

Le plan, pour être intéressant, doit évidemment dépendre de la reformulation de la question telle que le candidat devrait la proposer en introduction.

Les bonnes ou très bonnes copies ont su, dans tous les sujets proposés, trouver une dynamique amenant à un raisonnement progressif et à une conclusion dépendant de l'argumentation. Plusieurs approches ont été utilisées pour que le lecteur suive le développement de la pensée du rédacteur.

Sur le sujet social, et seulement à titre d'exemple, il a pu s'agir d'un plan tenant compte de la temporalité différente des divers leviers : « *Bien qu'il y ait un système fiscal et social redistributif en France, il y a des urgences auxquelles il faut répondre en matière sociale et il s'agit alors des aides aux revenus et des diverses allocations ; mais plus profondément, et dès lors qu'on assiste à un creusement des inégalités de revenus et de patrimoines, des politiques coordonnées de moyen terme et de long terme doivent être menées dans le domaine de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé ou de l'aménagement du territoire, un sort particulier devant être fait à la fiscalité et aux prélèvements sociaux en raison de leurs niveaux actuels. En conclusion, le gouvernement ne manque pas de leviers, dont certains doivent être encore développés, mais dans certains cas la lenteur de leurs effets peut entraîner une impatience de l'opinion qui ne peut être calmée que par une grande continuité dans l'effort et une communication régulière et performante* ». D'autres raisonnements étaient évidemment possibles pour échapper à la rédaction d'une simple liste de politiques publiques ou de mesures sociales, même si les connaissances des candidats étaient actualisées des récentes mesures prises par le Gouvernement à la suite de la crise des « gilets jaunes ».

La juxtaposition des parties, balancées en deux parts égales par des structures scolaires, devrait donc pouvoir être évitée par les candidats. On a trop vu les formules : « si..., cependant... » ou « certes..., pour autant... ». Ces formules binaires, qui rendent les transitions très lourdes, empêchent de plus les candidats de raisonner de manière progressive et convaincante, comme si certains ne faisaient que mettre en forme les arguments « pour et contre » qu'ils ont pu lister en début d'épreuve. Elles incitent en outre les candidats à se répéter d'une partie à l'autre.

L'exemple le plus frappant d'une telle juxtaposition de deux parties consiste dans le traitement du sujet sur l'Europe et, à un moindre degré, de celui qui portait sur le désendettement de la France.

Sur l'Europe, sans définir d'ailleurs le terme de « grande puissance » pourtant très marqué par la situation d'après-guerre, on a souvent lu des développements binaires sous la forme suivante : « c'est une très grande puissance commerciale...mais ce n'est pas une puissance politique et militaire ». Certes. Mais très peu de copies ont continué le raisonnement en se demandant quel était l'avenir respectif de la puissance militaire et de la puissance commerciale, et très peu ont évoqué la puissance monétaire en cours de constitution en Europe alors qu'il s'agit d'un élément vital dans les équilibres économiques mondiaux.

Sur le désendettement, hormis les copies qui ont commis un « hors sujet », on a souvent vu le plan : « la France peut se désendetter mais c'est difficile ». Peu de copies ont su poursuivre le raisonnement jusqu'à détailler les difficultés et décrire des solutions possibles selon des temporalités différentes et en évitant des risques majeurs (« coups de rabot » aveugles, blocage des investissements).

➤ Les références et les exemples concrets

Le raisonnement est d'autant plus convaincant qu'il est nourri d'une véritable culture et qu'il s'illustre d'exemples concrets. Les candidats le savaient et les copies ont, en général, mis en œuvre ce principe. Malheureusement, et faute d'avoir organisé leurs idées, certaines ont remplacé le raisonnement par l'évocation d'une multitude de faits ou de références, dont le lecteur ne savait à dire vrai quelle était la place ni ce qu'il fallait en penser. Ce point a constitué, lui aussi, une ligne de démarcation entre les bonnes copies et les autres.

-
Sur les sujets relativement techniques (économique, social, international), les bonnes copies manifestaient des connaissances relativement étendues et précises. Certains candidats ont même fait preuve d'une connaissance approfondie des mécanismes sociaux ou des chiffres-clés du budget, du déficit et de la dette, même si des lacunes ont affecté certaines copies, parfois correctes par ailleurs : à titre d'exemple, tout

attachés à sous-évaluer la puissance politique de l'Europe par rapport à son poids économique, certains candidats ont laissé penser qu'elle n'était qu'une zone de libre-échange sans voir qu'elle menait de manière parfaitement unie un certain nombre de politiques communes redoutées par nos partenaires mondiaux (politique commerciale commune dont tarif douanier commun et antidumping, politique de concurrence, politique agricole commune et, pour une part, des Etats Membres politique monétaire unique).

En évoquant des faits ou des théories, les candidats devraient de plus faire attention à l'exactitude de ce qu'ils écrivent. Des erreurs ou des ignorances ont pu être repérées par endroits et la notation a dû en tenir compte, même pour les copies qui présentaient un plan et un raisonnement corrects comme le montrent les quelques exemples suivants :

- on ne peut dire que l'Europe n'intervient nulle part sur le plan militaire (ce n'est pas exact, même si ces interventions sont de faible ampleur) ;
- on ne peut traiter de la même manière les forces nucléaires française et britannique, et encore moins en faire un élément de la puissance européenne, l'Union Européenne n'étant pas la somme arithmétique des Etats Membres ;
- l'endettement public et le déficit public sont des termes différents...
- il aurait été appréciable, dans le traitement du sujet sur la dette, de signaler le fait que l'endettement n'a pas le même sens selon qu'il porte sur le fonctionnement ou sur l'investissement et on aurait aimé que les candidats évoquent sur ce point l'interdiction faite aux collectivités locales de s'endetter en fonctionnement ;
- l'endettement « public » ne peut être confondu avec l'endettement de l'Etat qui n'en constitue qu'une partie ; l'endettement social a souvent été passé sous silence (ainsi du reste que le désendettement provenant de la mise en place de la CRDS, largement ignorée en ce qui la concerne)
- dans les sujets « économique et social », des confusions fréquentes ont été observées sur l'importance relative des recettes publiques (IR souvent survalorisé, à l'inverse de la TVA et de la CSG, IS et CRDS souvent omis) et sur leur caractère plus ou moins progressif ;
- la LOLF ne « détermine » pas les règles de l'évaluation des programmes budgétaires, elle en fixe l'obligation...

Tout cela relève naturellement de l'approfondissement des connaissances qui sera l'objet de l'année préparatoire à l'ENA mais il vaut mieux renoncer à affirmer un fait s'il n'est pas exact et pertinent.

La situation la plus contrastée a été observée sur le sujet de nature politique qui portait sur l'utilité (ou non) de la violence pour la société.

La question est de savoir ce qu'on peut dénommer « violence » dans le jeu de toutes les forces en conflit.

Le recours à l'exemple des « gilets jaunes » a, de plus, amené certains candidats à paraître confondre le droit à manifester, qui est juridiquement garanti, et le déploiement d'une « violence », que ce soit d'ailleurs pour la critiquer ou pour la justifier. Une telle confusion constituait une erreur de fond.

Les candidats, même les meilleurs, ont en outre largement ignoré le fait que la violence, au sens strict des statistiques policières (coups et blessures, meurtres, viols...) et en pourcentage de la population, avait connu une chute extrêmement brutale sur un siècle, sauf aux Etats Unis. Ils ont fait primer leur ressenti sur une analyse factuelle dont ils ne connaissaient pas les termes. Le jury ne leur en a pas voulu mais en a tenu compte en évitant de donner des notes exceptionnelles aux meilleures copies, notes qu'il aurait aimé réserver à des travaux mieux documentés.

Enfin, et même dans les meilleures copies, les candidats ont pris le risque d'évoquer des références historiques ou culturelles sans en approfondir suffisamment le sens. On peut évidemment citer les révolutions violentes, mais qu'est-ce qu'une révolution « utile » ? On peut évoquer le livre de René Girard « La violence et le sacré », mais dans le domaine de l'actualité, qu'y a-t-il d'assez sacré pour qu'on puisse y sacrifier un bouc émissaire ? On peut évoquer les théories de la non-violence dans un développement qui

défend la thèse de l'inutilité radicale de la violence mais, dans les faits, ces théories ont-elles été couronnées de succès ? La règle consiste à donner autant que possible un sens explicite aux références employées dans le cours du raisonnement.

➤ La maîtrise du temps

La gestion du temps fait partie de l'épreuve. Or on trouve :

- des copies, parfois intelligentes mais où il manque une partie (parfois rédigée sous forme d'une liste de tirets) ou la conclusion ;
- des copies visiblement relues à moitié, ce qui se voit à l'interruption en cours de lecture de toute correction ;
- des fautes évitables (accords, phrases sans verbe...).

Le président n'ignore pas la difficulté de l'exercice mais les capacités d'analyse et surtout de synthèse se voient aussi dans le respect de cette discipline.

La gestion du temps serait grandement facilitée par le respect d'un horaire que le candidat pourrait s'imposer au tout début de l'épreuve et qui comprendrait le temps nécessaire pour :

- comprendre totalement les tenants et aboutissants de la question posée, ce qui implique qu'on n'écrive rien pendant un certain temps ;
- noter en conséquence ses idées et les références qui lui viennent à l'esprit ;
- récapituler son raisonnement en écrivant un paragraphe structuré sous forme d'une « thèse » qu'il souhaite défendre ;
- ne faire qu'ensuite son plan, en fonction de cette thèse ;
- et commencer à écrire.

La sagesse voudrait que les candidats calibrent leur temps d'écriture de manière à avoir terminé leur rédaction, conclusion comprise, au moins dix minutes avant la fin de l'épreuve, de manière à se ménager le temps de relecture nécessaire à l'élimination de scories inutilement pénalisantes.

III. Les oraux

1- Les résultats globaux

140 candidats étaient admissibles et 5 d'entre eux ne se sont pas présentés.

Les notes attribuées à l'oral se sont étendues sur presque toute l'échelle de notation. La note la plus basse a été de 2/20 et le jury, à l'inverse, n'a pas hésité à attribuer 7 fois la note de 18/20, quatre fois la note de 19/20 et 3 fois la note de 20/20. Il est ici rappelé qu'aucun membre du jury, y compris le président, n'avait naturellement accès aux notes d'écrit.

Au total, les notes, qui ont recueilli sans exception l'unanimité du jury, se distribuent ainsi qu'il suit (en nombre de candidats).

<6,5	Entre 7 et 9,5	Entre 10 et 12,5	Entre 13 et 14,5	Entre 15 et 16,5	De 17 à 20
24	26	24	31	12	18

2- Observations particulières

L'épreuve, qui a duré une demi-heure, a été précédée d'un mot de bienvenue du président, qui a présenté aux candidats le déroulement de l'entretien. Tous y ont manifesté leur accord.

Elle s'est déroulée en trois phases :

- présentation par le candidat de sa carrière et des éléments de son dossier qu'il estimait les plus intéressants (5mn maximum) ;
- discussion à propos du dossier (10 mn) ;
- discussion sur des points d'actualité (15mn).

Chacune de ces phases a permis au jury d'évaluer les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, ses qualités professionnelles et personnelles, l'équilibre de son jugement, la qualité de son expression, et son ouverture sur son environnement.

Dans les développements qui suivent, et pour ne pas blesser les candidats qui pourraient s'y reconnaître ou être reconnus par d'autres, l'épreuve étant publique, le président ne prendra aucun exemple concret et s'en tiendra à des observations communes à des groupes de candidats. On abordera successivement les deux moitiés de l'épreuve, la première portant sur ce que le candidat avait à dire de lui-même – présentation, motivation et discussion avec le jury), la seconde sur ce qu'il pensait du monde extérieur.

2.1- La présentation du candidat : le dossier et la motivation

Le premier quart d'heure, qui était consacré au candidat lui-même au travers d'une présentation qu'il devait faire de son dossier et d'une discussion sur cette base avec le jury, a été étonnamment discriminant. Le départ s'est fait très vite entre ceux qui déroulaient patement une carrière et ne savaient ni mettre en perspective leurs tâches ni même parfois les expliquer ni formuler de motivation crédible, et ceux qui manifestaient un enthousiasme communicatif tant pour leur situation actuelle que pour celle qu'ils visaient à atteindre.

➤ L'expérience professionnelle

D'emblée, se sont distingués les candidats qui prenaient du plaisir à exercer leur métier et en parlaient de façon synthétique et convaincante, voire enthousiaste, et ceux qui ne faisaient que lister les épisodes d'une carrière que le jury connaissait pour l'avoir lue dans leur dossier.

Au terme de la présentation des meilleurs, le jury avait envie de leur poser de nombreuses questions, voire de recueillir de leur part des avis sur tel ou tel problème dont il était averti, ou des informations supplémentaires sur le champ de leur exposé. En effet, il savait clairement de quelles fonctions le candidat était chargé, et dans quel cadre administratif, géographique et sociologique il l'exerçait.

A l'inverse, certains ne parvenaient même pas expliquer en quoi consistait leur mission, ce qui est inacceptable compte tenu du fait que l'exercice, absolument traditionnel, a toujours été préparé longuement à l'avance. Ils citaient leurs « postes » sans dire en quoi consistait leur travail, ni encore moins ce qu'ils en pensaient.

L'abus d'acronymes pour désigner un ministère, une direction ou un service, a été pénible à supporter dans certains exposés, d'autant plus que certains ne définissaient pas la mission de l'organisme concerné, comme si l'ensemble du jury était censé connaître dans le détail tous les rouages de tous les services publics, et cela par leurs initiales.

Certains exposés dépassaient significativement le temps imparti, ce qui est non moins inacceptable pour un exercice préparé, et ne peut qu'indiquer un défaut d'esprit de synthèse.

A la décharge de certains candidats, et le jury en a tenu compte, il est difficile d'intéresser un jury sur une carrière souvent technique, parfois très longue, et uniquement marquée par des changements de grade. Dans ces cas, dont le nombre n'était pas négligeable, les candidats ont pu sans dommage écourter leur présentation.

➤ La motivation

Un partage très clair s'est fait, là encore, entre les candidats qui savaient ce qu'était l'ENA, à quel type de fonction elle pouvait les destiner, et sous quelles conditions, notamment de classement, et les autres.

Le jury a été enthousiasmé par les motivations telles qu'elles étaient exprimées par certains candidats. Ces dernières ne comportaient aucune amertume, aucun ressentiment par rapport aux fonctions actuellement exercées ; mais l'Ecole et les carrières auxquelles elle préparait étaient vues comme un prolongement de ces fonctions et comme un épanouissement et une diversification possible des compétences actuellement détenues. Conscients du travail à fournir, et de l'aléa des carrières auxquelles ils aspiraient, les candidats assumaient le fait qu'ils pouvaient connaître des déceptions, mais n'omettaient pas de se projeter sur le moyen terme.

A l'autre extrême, certains candidats déclaraient explicitement comme motivation à leur changement de cap le désir de sortir d'une carrière qui leur semblait, parfois non sans raison, bloquée. Cette déclaration a le mérite de la franchise. Mais il est difficile d'imaginer que sans un élan plus positif, on puisse surmonter les écueils successifs d'une année préparatoire, du concours d'entrée à l'ENA et de la scolarité, sans oublier le fait de devoir recommencer une carrière au terme de ce parcours.

Certains candidats n'hésitent pas à dessiner un plan de carrière aussi ambitieux que restreint : « les grands corps de contrôle », « les Affaires Etrangères », « la Préfectorale »....Souvent incertains en revanche sur la manière d'y parvenir, ils ignorent largement l'éventail des possibilités ouvertes à la sortie de l'Ecole. D'autres, très nombreux, désirent faire « des ressources humaines » ou « du management », sans qu'on sache précisément en quoi cette fonction les intéresse de manière générale et sans considération des missions exercées.

Un point mérite en outre l'attention : certains candidats ont un âge relativement élevé, qui les conduirait à sortir de l'ENA, s'ils parviennent à y entrer, à 50 ans voire au-delà. Le jury n'en a évidemment pas tenu compte, et il n'en avait pas le droit dès lors qu'il n'y a pas d'âge limite au concours. Il reste que, dans la présentation de leurs motivations, ils ont été visiblement gênés par la difficulté de se projeter à moyen terme, sauf (et sans en faire état) dans le cas – légitime au demeurant-où une entrée dans le corps des administrateurs civils, où que ce soit et quelle que soit la carrière qu'ils pourront y faire, leur apporte des avantages significatifs en termes d'intérêt du travail ou /et de rémunération.

➤ La mise en situation du dossier dans la discussion avec le jury

Le jury a naturellement tenu à interroger les candidats sur leur environnement de travail et sur quelques éléments qu'ils avaient mentionnés dans leur dossier.

Les candidats se sont ici très nettement départagés.

Certains ignoraient les difficultés auxquelles étaient confrontées leurs administrations de rattachement et les réformes qui y étaient déployées ou envisagées, même quand ces dernières faisaient l'objet de multiples débats publics (éducation, affaires sociales, santé, collectivités locales). Ils ne s'intéressaient pas davantage à la situation des territoires où ils exerçaient leurs fonctions et à leurs populations : affectés dans des ZEP, dans des territoires de la politique de la ville, dans des zones rurales, ils ignoraient les problématiques qui s'attachaient à ces diverses situations. Après avoir vécu des situations parfois rares, au travers de leurs affectations, de leurs voyages, voire d'autres postes occupés, ils ne savaient pas les décrire et les analyser, se trompant parfois très lourdement non seulement sur des détails de leur analyse mais sur leur appréciation d'ensemble.

D'autres ont très vivement intéressé le jury par la justesse de leurs propos, l'intérêt qu'ils manifestaient pour leur environnement administratif mais aussi géographique, la finesse et l'exactitude du diagnostic qu'ils portaient sur tel ou tel point délicat dans l'exercice de leurs fonctions. Sur la forme comme sur le fond, ils ont su transformer l'entretien en conversation, ce qui est en général demeuré jusqu'à la fin de l'épreuve.

Ici s'est donc jouée une partie de l'appréciation du jury sur l'ouverture d'esprit, les qualités professionnelles d'ensemble et les capacités d'analyse, de jugement et de synthèse, des candidats.

2.2- Les questions d'actualité

Au travers de quelques questions sur de grands sujets d'actualité, le jury a enfin évalué non seulement les capacités d'analyse, de synthèse et d'expression des candidats mais également leur aptitude à affronter la multiplicité et la complexité des thématiques qui se présenteraient à eux en année préparatoire. Là encore, le partage a été évident.

Il est précisé que les questions n'ont jamais été des « pièges », comme on en trouve parfois dans certains oraux. Le jury demandait simplement aux candidats leur opinion sur l'évolution possible de la situation en Syrie, la relation entre l'Europe et la Russie, le « Brexit », la réforme de l'école, les taux d'intérêt négatifs, l'« ubérisation » de certains métiers, l'inversion de la courbe du chômage, le projet de suppression du Sénat, etc... Il attendait d'eux qu'ils soient raisonnablement informés et ne tenait que très peu compte d'éventuelles erreurs de détail dès lors que le raisonnement était établi sur des bases correctes.

Certains candidats ont purement et simplement refusé l'obstacle. A la stupéfaction du jury, sur des questions faisant parfois les gros titres de toute la presse, il a pu entendre à plusieurs reprises : « je ne sais pas » ou « cela n'est pas dans mes centres d'intérêt » ou encore : « ça, je n'y connais rien ». Dans plusieurs cas, les candidats ont déclaré s'informer uniquement de manière « moderne » par internet, en se limitant à prendre connaissance des grands titres de l'actualité. Et à la question de savoir s'ils lisaient des analyses pour se former un jugement sur cette information brute, la réponse était négative.

Dans quelques rares cas, les candidats n'ont pas pu citer un seul événement de l'actualité nationale ou internationale qui ait retenu leur attention sur le dernier mois.

Quelle que soit la raison de telles prestations – timidité extrême et effondrement à l'oral, certitude d'avoir réussi un très bon écrit et d'être donc « libres » de faire un mauvais oral, ou plus simplement polarisation actuelle sur la pratique du métier sans aucune ouverture sur le monde extérieur - , la note attribuée a été, de fait, éliminatoire.

A l'autre extrême, le jury a attribué 61 notes supérieures ou égales à 13/20, soit pratiquement la moitié des candidats, dont 30 notes supérieures à 15/20, ce qui prouve au passage que cette partie de l'épreuve n'est pas insurmontable. Ces prestations bonnes, très bonnes, excellentes ou exceptionnelles, réunissaient, avec plus ou moins d'aisance mais de manière presque toujours convaincante, les qualités attendues : ouverture sur le monde, qualité de l'information sur des sujets divers, équilibre du jugement, fluidité et précision de l'expression. De tels candidats ont paru aptes, sous réserve de leurs résultats aux écrits, à profiter pleinement d'une année préparatoire.

Conclusion

Les recommandations suivantes peuvent être formulées au terme de cet exercice à l'attention des futurs candidats.

S'agissant de la note sur dossier :

- Il convient de bien lire le sujet posé et de distinguer dans le dossier les éléments de description du problème (lequel est toujours complexe), des argumentations critiques et des propositions exposées dans les documents fournis. Cette méthode de lecture aidera les candidats d'une part à repérer l'ensemble des facettes du problème posé, d'autre part à faire un plan.
- Aucun document n'est inutile, et s'il a été fourni c'est parce que le jury a estimé qu'il devait servir à l'argumentation. Le dossier ne comprend pas de « piège ».
- Une note sur dossier n'est pas un résumé. Elle doit exposer les tenants et les aboutissants d'une question en partant d'un point de départ, en mettant dans un ordre dynamique, par un raisonnement, les divers points de vue exprimés par les documents fournis, et en parvenant à une conclusion. Si cette conclusion comporte des propositions, elles doivent être suggérées par tel ou tel point du dossier.

Sur les épreuves écrites de « questions d'actualité »

- La lecture approfondie du sujet est un impératif absolu, ainsi que la définition des termes qu'il utilise. Cela évite aux candidats de commettre des « hors sujet » qui les placent automatiquement au-dessous de la moyenne. C'est ce qui s'est passé pour les copies qui, cette année, ont traité de la place de la violence dans la société, sans s'attarder sur le terme « utile », ou à celles qui ont longuement démontré que la France devait réduire sa dette, sans s'apercevoir que la question posée était de savoir si elle le pouvait.
- La définition des termes employés est une autre nécessité. La violence ne peut être assimilée à la contrainte ; la dette publique n'est pas seulement la dette de l'Etat ; la politique de réduction des inégalités n'est pas réductible aux mécanismes de compensation des inégalités de niveau de vie ; la question de savoir si l'Europe est une grande puissance ne réduit pas à la liste de ses forces et de ses faiblesses. A cet égard, les candidats doivent être convaincus qu'aucun sujet ne peut être traité comme une question de cours, les jurys successifs portant à ce point une particulière attention pour pouvoir, précisément, juger de leurs qualités d'analyse, de synthèse et de raisonnement.
- Le jury avait été cette année particulièrement bienveillant puisque tous les sujets étaient formulés sous forme de questions. Cela peut ne pas être le cas. Dans cette hypothèse, le président recommande aux candidats, en introduction, de reformuler le sujet sous forme d'un problème à résoudre (une question, un paradoxe...), de manière à s'assurer que le raisonnement parte d'une introduction (la position du problème et la définition des termes) pour parvenir à une conclusion logique.
- Le plan doit en effet être dynamique. Le président conseille aux candidats de résumer leur propos, au terme du relevé des idées que leur suggère le thème proposé, par une « thèse », formulée en une phrase (même si elle est longue). Cette phrase, notée au brouillon, leur servirait ainsi de guide dans le plan qu'ils suivraient et ils pourraient voir immédiatement s'ils défendent un raisonnement aboutissant à une conclusion, voire à des propositions, ou s'ils ne font que juxtaposer des arguments.

- Tout cela doit être de nature à réfréner l'ardeur des candidats à remplir leurs copies de faits ou de références qui ne s'intègrent pas ou peu à leur raisonnement. Une citation, l'évocation d'un épisode factuel, historique ou relevant de l'actualité, la référence à un ouvrage, sont d'autant plus utiles qu'elles sont introduites dans le cours des développements avec un minimum de commentaire et de mise en perspective.
- Enfin, la relecture de la copie n'est pas du temps perdu, à moins que le candidat ne se sente parfaitement sûr de son orthographe, de sa syntaxe, et de la cohérence de ses phrases.

Sur l'épreuve orale

- La présentation par le candidat de sa carrière et de ses motivations constitue son premier contact avec le jury. Certes il est toujours possible de rattraper, dans la suite de l'entretien, une présentation manquée mais il est préférable de ne pas prendre ce risque. Là encore, il faudrait que le candidat parvienne, pour susciter l'intérêt de ses interlocuteurs, à exprimer clairement d'où il vient, ce qu'il fait actuellement – et pas seulement quel est son poste, ce que le jury sait -, et pour quelle raison il souhaite évoluer. Il n'est nul besoin pour ce faire de rappeler toutes les étapes d'une carrière.
- Pour le reste, la discrimination se fera sur des éléments qui ne peuvent guère faire l'objet d'une « préparation ». Plus le candidat sera curieux, informé, ouvert sur son environnement, intéressé à approfondir sa pratique professionnelle, apte à exercer un jugement argumenté sur des événements divers, mieux il pourra profiter de l'année préparatoire. Il paraît douteux, à cet égard, qu'une information inexistante, ou limitée au déroulé sur une tablette des titres de l'actualité, puisse suffire (ni même contribuer) à enraciner et à structurer une pensée.